

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2017

Compte-rendu affiché le : 14 avril 2017

Date de transmission en Sous-Préfecture : 21 avril 2017

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 avril 2017

N° 17-05-07

OBJET :
Taux imposition – Année 2017.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 27

Secrétaire de séance : Svitlana PRESSENSE

Membres présents à la séance :

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Julien GOUTAGNY – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD – Catherine COMBE – Olivier PERRET - Pierre RODAMEL – Jean-Marc ALVES – René THELISSON – Odile CLAVIERES – Dominique PAULMIER - Guillaume RONDOT – Catherine MAREY – Patrice THOLLOT – Corinne BOICHON – Marie-Ange LAURENT - Valérie BLANCHARD – Svitlana PRESSENSE – Fabienne MULARD - Mireille PAULET – Daniel DUCROS – Francis LEMERCIER.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Muriel ORIOL à Corinne BOICHON – Sylvie ROBERT à Pierre RODAMEL – Lionel CANNOO à Marie-Ange LAURENT – Geneviève NIGAY à Francis LEMERCIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170412-17_05_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017

Publication : 14/04/2017



OBJET DE LA DELIBERATION :

TAUX IMPOSITION – ANNEE 2017

Monsieur le Maire rappelle les discussions intervenues lors du débat d'orientations budgétaires en date du 16 mars 2017 et lors des différentes commissions finances de ce début d'année, et propose de ne pas augmenter les taux communaux (taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti).

Les taux en vigueur sont les suivants :

Taxe d'habitation :	8,89 %
Taxe foncière (bâti) :	15,13 %
Taxe foncière (non bâti) :	20,17 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DE MAINTENIR** les taux d'imposition communaux au titre de l'année 2017 comme suit : taxe d'habitation : 8,89 %, taxe foncière (bâti) : 15,13 %, taxe foncière (non bâti) : 20,17 %.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170412-17_05_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017

Publication : 14/04/2017

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 20 avril 2017.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.